

US ET COUTUMES

LE SONNEUR DE CLOCHES

Dans chaque village, il y avait un préposé à la sonnerie des cloches. Cette fonction était bénévole, mais comportait l'obligation morale d'actionner les cloches. Elles n'étaient pas électrifiées, et deux cordes pendaient, dans l'entrée de l'église, celle de droite pour la petite cloche, et celle de gauche, pour la grosse.

Chaque jour, les angélus devaient être sonnés : le matin à 7h, à midi et le soir à 19h. (sounâ lâ anj'lus). Il entamait avec 3 coups sur la petite, puis 3 coups sur la grosse, et à nouveau 3 coups sur la petite. Puis, l'angélus était sonné sur la grosse cloche. Le fait de tinter les 3 coups demandait un coup de main, car il fallait bien doser l'effort, afin qu'un quatrième ne vienne pas tout gâcher.

La messe en semaine, à 7h 30, était sonnée simplement une fois, avec la grosse cloche.

La messe dominicale était annoncée par trois sonneries :

- la première une heure avant la messe (lou proumé), par la petite cloche.
- la seconde, une demi heure plus tard (lou s'gond), par la grosse cloche
- et la troisième était sonnée un quart d'heure avant le début de la messe, les deux cloches en même temps.

Pour les décès et les enterrements, c'est le glas qui était sonné, au coup par coup, sans qu'il y ait de carillon. C'est la grosse cloche qui était utilisée pour un homme, et la petite pour une femme.

En cas de calamité publique, ou de d'incendie, c'est le tocsin qui était sonné : la grosse cloche, sans carillon, mais de façon plus rapide que pour un glas.

Les derniers à avoir été sonneurs étaient « Jôset B'sançon », depuis la fin de la guerre jusque dans les années 55, puis la famille Jean Roussel, qui été remplacée par l'électrification vers 1960.

---000---

LE TAMBOUR MUNICIPAL

Les annonces municipales, et toutes les nouvelles à porter à la connaissance du public, se transmettaient oralement par l'intermédiaire du « tambour municipal ».

Le préposé, portant le tambour en bandoulière, se déplaçait à travers le village, en marquant des arrêts aux points stratégiques, calculés pour que toutes les maisons puissent entendre. Après un roulement de tambour prolongé, pour alerter le public, il patientait et guettait si les gens sortaient sur la rue, puis faisait l'annonce à haute voix :

« Avis à la population »

La lecture était faite, puis il terminait par

« Qu'on se le dise », suivi d'un nouveau roulement de tambour, mais plus bref que celui de l'annonce.

La tournée se terminait au panneau d'affichage de la mairie où l'annonce était placardée.

« Chacaille » a été tambour municipal tant qu'il a pu courir et faire sonner sa voix, puis c'est « Le Marquis » qui l'a remplacé. Le dernier a été le Michel Grosjean, qui a dû

arrêter lorsque son travail de cantonnier ne lui a plus permis d'être là dans la journée, aux heures où les gens pouvaient écouter les nouvelles.

Maintenant, « *on ne bet pus lou tambou* ».

LES ŒUFS DE PÂQUES

Durant la semaine précédant Pâques, dite « semaine sainte », les cloches sonnaient pendant le « gloria » de la messe du jeudi saint, puis se taisaient jusqu'à celui de la messe de minuit, tôt le dimanche matin. Le temps, sur ces trois jours, de faire un voyage à Rome. Pour annoncer les offices, elles étaient remplacées par de crécelles.

A leur retour, les cloches répandaient dans la nature des oeufs de Pâques en chocolat, ou des friandises que les enfants s'affairaient à rechercher le dimanche matin.

---000---

EAU BENITE

La nuit de Pâques, le prêtre bénissait l'eau dans un vasque, qui à la campagne était plutôt une petite lessiveuse ceinturée d'un linge blanc, où chaque famille venait renouveler sa petite provision. Chacun avait son flacon à la maison, bien à l'abri dans le grand buffet. Hélas, on en avait parfois besoin.

Lors d'un décès, c'est avec cette eau que les gens bénissaient le corps du défunt. (on vaît j'tie d' iau b'nite).

En cas de menace d'orage, les maisons étaient bénies pour être protégées de la foudre.

---000---

FAIRE SANG

On ne sait pas trop d'où cela provenait : de la religion ? Pas sûr, car les curés n'en parlaient pas (ni pour l'imposer, ni pour dire que cela n'avait pas de sens). De la croyance populaire ? Sans doute.

En tous cas, le jour du vendredi saint, il était interdit de « faire sang », c'est à dire de tuer un animal (lapin, volaille ...)

Et chose bizarre, il ne fallait pas non plus, ce même jour, faire la lessive. Heureusement que cela a disparu, car, aujourd'hui combien de machines à laver seraient maudites et tomberaient sûrement en panne les jours qui suivent !

---000---

LES HABITS DE PÂQUES

Il était de tradition de renouveler la garde robe des enfants pour Pâques. Ce jour là, ils se présentaient vêtus de neuf, souvent en habits légers, car c'était le début du printemps et ces vêtements devaient être mis sur toute la bonne période.

Mais la date de cette fête est variable, et il pouvait y avoir un Pâques aux tisons, même si Noël n'avait pas été au balcon ...

---000---